

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/08/2024 - 22580 - 2006 B 01368 - 490 708 443 - A.C.D.M. ARCHITECTURE

**A.C.D.M.
ARCHITECTURE**

27 ROUTE DU MORTIER VANNERIE
44120 VERTOU

SIREN : 490.708.443

Statut juridique : SARL nationale

N° TVA : FR88490708443



Déposé au Greffe
le 15 III 2024
sous le N°
RCS N°

22580
06 B1368

PLAQUETTE GREFFE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023



SOCOGECC QUIMPER

SIREN 421120510

Raison Sociale : SOCOGECC QUIMPER

Siège Social : 3B RUE FELIX LE DANTEC, 29000 QUIMPER

Tél : 02 98 10 26 00 - <https://www.socogec.com/>

DM

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise [A.C.D.M. ARCHITECTURE - SIREN : 490708443]							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois [12]					Néant ☐		
				Exercice N clos le [31/12/2023]			
		Brut		Amortissements, provisions			
				Net			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC		
		Frais de développement	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 399	AG	4 098	5 300
		Fonds commercial (1)	AH	58 000	AI		58 000
		autres immos incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS		
		Autres immos corporelles	AT	11 612	AU	10 122	1 490
		Immos en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	38	CV		38
		Créances rattachées à participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières	BH	960	BI		960
Total (II)		BJ	80 009	BK	14 220	65 788	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN	16 000	BO		16 000
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
	Créances	Clients et comptes rattachés (3)	BX	775 470	BY		775 470
		Autres créances (3)	BZ	110 827	CA		110 827
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
	Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE		
Disponibilités		CF	200 555	CG		200 555	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	3 227	CI		3 227	
	Total (III)	CJ	1 106 079	CK		1 106 079	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif (VI)	CN					
Total général (I à VI)		CO	1 186 088	1A	14 220	1 171 867	
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP	960	(3) à + d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété - Immob.			stocks			créances	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				A.C.D.M. ARCHITECTURE - SIREN : 490708443		Néant: ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				75 000	)	DA 75 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK	)	DC
	Réserve légale (3)						DD 7 500
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1	)	DF
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ	)	DG 224 803
	Report à nouveau						DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI 28 248
	Subventions d'investissement						DJ
	Provisions réglementées						DK
	TOTAL (I)						DL 335 551
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM
	Avances conditionnées						DN
	TOTAL (II)						DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP
	Provisions pour charges						DQ
	TOTAL (III)						DR
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS
	Autres emprunts obligataires						DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX 481 168
	Dettes fiscales et sociales						DY 167 897
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ
	Autres dettes						EA 187 252
Compte de régl.	Produits constatés d'avance (4)						EB
	TOTAL (IV)						EC 836 316
Ecart de conversion passif						TOTAL (V) ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE 1 171 867	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital					1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C
			- Écart de réévaluation libre				1D
			- Réserve de réévaluation (1976)				1E
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	

dm

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C.D.M. ARCHITECTURE</u>										Néant ☐					
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	61 374	KE		KF	6 025		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					dont composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV	940	KW		KX			
		Matériel de transport						KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	9 839	LC		LD	833		
		Emballages récupérables et divers						LE	0	LF		LG	0		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	10 779	LO		LP	833			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U	38	8V		8W					
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T	960	1U		1V					
TOTAL IV						LQ	998	LR		LS					
Total général (I + II + III + IV)						ØG	73 151	ØH		ØJ	6 857				
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence					
						Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV		LW	67 399	1X	
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN	940	MO	
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT	10 672	MU	
		Emballages récupérables et divers						IX		MV		MW	0	MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
TOTAL III						IY		NG		NH	11 612	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations						IØ		ØX		ØY	38	ØZ		
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	960	2G		
	TOTAL IV						I3		NJ		NK	998	2H		
Total général (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	80 009	ØM			

bn

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : <u>A.C.D.M. ARCHITECTURE</u>						Néant ☒
Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

ph

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C.D.M. ARCHITECTURE</u>										Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement				CY		EL	0	EM	0	EN					
Fonds commercial				RE		RF	0	RI	0	RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PE	3 374	PF	724	PG	0	PH	4 098				
TOTAL I				RK	3 374	RM	724	RN	0	RO	4 098				
Terrains				PI		PJ	0	PK	0	PL					
Constructions	Sur sol propre			PM		PN	0	PO	0	PQ					
	Sur sol d'autrui			PR		PS	0	PT	0	PU					
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW	0	PX	0	PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA	0	QB	0	QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD	94	QE	94	QF	0	QG	188				
	Matériel de transport			QH		QI	0	QJ	0	QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	9 839	QM	94	QN	0	QO	9 933				
	Emballages récupérables et divers			QP	0	QR	0	QS	0	QT	0				
TOTAL II				QU	9 934	QV	188	QW	0	QX	10 122				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	13 308	ØP	912	ØQ	0	ØR	14 220				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

dh

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C.D.M. ARCHITECTURE</u>								Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C.D.M. ARCHITECTURE</u>										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	960	UV	960	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	775 470		775 470			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie		(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	87 046		87 046			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC	22 725		22 725			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 055		1 055			
	Charges constatées d'avance				VS	3 227		3 227			
TOTAUX					VT	890 484	VU	890 484	VV		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
					1	2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y						
		Autres emprunts obligataires (1)			7Z						
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG						
			à plus d'1 an à l'origine		VH						
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A						
		Fournisseurs et comptes rattachés			8B	481 168	481 168				
		Personnel et comptes rattachés			8C						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	25 676	25 676				
		État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	4 738	4 738				
			Taxe sur la valeur ajoutée		VW	129 814	129 814				
			Obligations cautionnées		VX						
			Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 669	7 669				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J						
		Groupe et associés (2)			VI						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	187 252	187 252				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			Z2						
		Produits constatés d'avance			8L						
TOTAUX					VY	836 316	VZ	836 316			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK						

bn

Désignation de l'entreprise : A. C. D. M. ARCHITECTURE				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET			Néant ☐	
I. RÉINTÉGRATIONS									Exercice N clos le 31/12/2023	
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									WA 28 248	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW		54	
	Amendes et pénalités		WJ	54 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI								XY	
	Impôt sur les sociétés								IT 4 995	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7			K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme								IB	
	- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)								ZN	
	- imposées au taux de 0%								WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs								WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ		
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro								M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR 33 297		
II - DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.								WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér., taxées et réint., ds les résultats comptables de l'exerc.								WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme								WV	
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WH	
	- imposées au taux de 0 %								WP	
	- imposées au taux de 19 %								WW	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure								XB	
	- imputées sur les déficits antérieurs								IB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%								WZ	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée								XA	
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A			)		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer								ZY	
	Majoration d'amortissement								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	XF
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC	
Bassin de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH			XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD				
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dégagée par la report en arrière de déficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III - RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.								XI 33 297		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)								XL		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN 33 297 XO		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C.D.M. ARCHITECTURE</u>			Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler ci-dessous)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
Totaux (Cadre III)		YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A		ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	
	L1			
				Montant net à la fin de l'exercice

bn

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. C. D. M. ARCHITECTURE</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD	6 914				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	6 914		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	Total I	ØF	6 914		Report à nouveau	ZG					
								Total II	ZH	6 914	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance					YT	396 345			
		Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	12 869	)	XQ	13 660		
		Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	7 505		
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
	IMPÔTS ET TAXES	Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	38 496		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052						ZJ	456 006		
		Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW	2 104		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	9 171		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX	11 275		
TVA	Montant de la TVA collectée						YY	171 308			
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	96 644			
DIVERS	Montant brut des salaires						ØZ	84 060			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition						ØS				
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK				
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL			
				Plus values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO			
				Plus values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ			

Désignation de l'entreprise : <u>A. C. D. M. ARCHITECTURE</u>						Néant ☒
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1	2	3	4	5	6	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7	8	9	10			11
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT					
19	Divers (détails à donner en extension 2)					
TOTAL						
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme		A	Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)			Cadre C : autres plus-values taxables à 19%			
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%						

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
	Court terme	Long terme			
		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Dm

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>A.C.D.M. ARCHITECTURE</u>				Néant ☒							
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)											
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins values à 12,8 %					
1		2		3		4					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N									
		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter				
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %							
1		2		3		4		5		6	
Moins-values nettes		N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									

Dm

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Désignation de l'entreprise : <u>A.C.D.M. ARCHITECTURE</u>					Néant ☒		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C.D.M. ARCHITECTURE</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2023</u> et clos le: <u>31/12/2023</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	654 590	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	654 590	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	23 572	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM	23 575	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	389 990	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	54 725	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	791	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	445 507	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	232 658
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	232 658	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	684 590	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2023
Date de cessation	HR	au	31/12/2023

DH

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : A.C.D.M. ARCHITECTURE - SIREN : 490708443				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	7 500
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	7 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SARL	Dénomination	DACARLUJUCLE		
N° SIREN (si société établie en France)	948528443	% de détention	50	Nb de parts ou actions	7 500
Adresse :	19 RUE DE LA GAROUIERE 44120 VERTOU FRANCE				

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom complet				
Nom marital			% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					
Titre	Nom complet				
Nom marital			% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					

Annexes

Préambule	4
Principes et méthodes comptables	5
Informations complémentaires	8

Sommaire

Annexes	3
Préambule	4
Principes et méthodes comptables	5
Informations complémentaires	8
Liasse fiscale	14

Préambule

L'exercice fiscal clos le **31/12/2023** a une durée de **12 mois**.

L'exercice précédent avait une durée de **12 mois** recouvrant la période du **01/01/2022** au **31/12/2022**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 171 867,77 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **28 248,09 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

● Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

● Frais de Recherche et Développement

- Comptabilisation en charges

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

● Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

● Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

● Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

● Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

● Subventions

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

● Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

DM

- **Frais d'augmentation du capital**

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

- Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets	3 374,00	6 025,00		9 399,00
Fonds commercial	58 000,00			58 000,00
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	10 779,00	833,00		11 612,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	38,00			38,00
Prêts				
Autres	960,00			960,00

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

- Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets	3 374,00	724,00		4 098,00
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	9 934,00	188,00		10 122,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

- État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	960,00	960,00		
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	818 827,00	818 827,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	86 230,00	86 230,00		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	22 725,00	22 725,00		
Débiteurs divers	1 055,00	1 055,00		
Charges constatées d'avance	3 227,00	3 227,00		
TOTAL	933 024,00	933 024,00	0,00	0,00
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

• État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	481 168,00	481 168,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	25 676,00	25 676,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices	4 738,00	4 738,00		
TVA	129 814,00	129 814,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 669,00	7 669,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	187 252,00	187 252,00		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	836 317,00	836 317,00	0,00	0,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

- Crédit bail

RUBRIQUES	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS MATÉRIELLES ET OUTILLAGES	AUTRES	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL
Valeur d'origine						
A. REDEVANCES PAYÉES						
1. Cumuls exercices antérieurs						
2. Exercice en cours						
TOTAL REDEVANCES PAYÉES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. REDEVANCES RESTANT À PAYER						
1. À un an au plus						
2. Entre un an et cinq ans						
3. Plus de cinq ans						
TOTAL REDEVANCES RESTANT À PAYER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- État des charges à payer et des produits à recevoir

CHARGES À PAYER	MONTANT	COMMENTAIRE
Fournisseurs - Factures non parvenues	128 509,00	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	25 676,00	
État - Charges à payer	7 669,00	
TOTAL	161 854,00	

PRODUITS À RECEVOIR	MONTANT	COMMENTAIRE
Clients - Factures à établir	273 488,00	
TOTAL	273 488,00	

- État des charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT	COMMENTAIRE
Charges constatées d'avance	3 227,00	
TOTAL	3 227,00	

- État des produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL	0,00	

- Tableau de variation du capital

CAPITAL SOCIAL	NOMBRES D'ACTIONS OU PARTS SOCIALES	VALEUR NOMINALE
Titres en début d'exercice	7 500,00	
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés	7 500,00	
Titres en fin d'exercice	7 500,00	

DH

- Capitaux propres

RUBRIQUES	DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE CAPITAL	RÉDUCTION DE CAPITAL	AFFECTATION DU RÉSULTAT	FIN D'EXERCICE
Capital	75 000,00				75 000,00
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	7 500,00				7 500,00
Autres réserves	437 889,00			-213 086,00	224 803,00
Actionnaires capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	6 914,00	28 248,00		-6 914,00	28 248,00
TOTAL	527 303,00	28 248,00	0,00	-220 000,00	335 551,00

Informations relatives au compte de résultat

- Ventilation du C.A par catégories d'activité et par marchés

RUBRIQUES	FRANCE	ETRANGER	TOTAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00

- Produits et charges exceptionnels

RUBRIQUES	MONTANT	COMMENTAIRE
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL	0,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL	0,00	

- Transferts de charges

RUBRIQUES	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL	0,00	

Opérations et engagements envers les dirigeants

- Rémunération des dirigeants

NATURE DE LA RÉMUNÉRATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Valorisations des rémunérations variables pluriannuelles		
Valorisation des options attribués au cours de l'exercice		
Valorisations des actions attribuées gratuitement		

Informations relatives à l'effectif

- Tableau de l'effectif moyen N

CATÉGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cadres			
Non-cadres			
Employés			

- Tableau de l'effectif moyen N-1

CATÉGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cadres			
Non-cadres			
Employés			

Informations complémentaires

- **Honoraires CAC**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de — euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : — euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : — euros.

ph

A.C.D.M. ARCHITECTURE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 75 000 euros
Siège social : 27B Route du Mortier Vannerie - Batiment A
44120 VERTOUI
490 708 443 RCS NANTES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 28 248 euros en totalité au compte "autres réserves".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2022	220 000 €		220 000 €
31/12/2021			
31/12/2020			

Certifié conforme
La Gérance

